

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente de la culture et de l'éducation

Le mercredi 7 novembre 2012 — Vol. 43 $\,\,\mathrm{N}^{\mathrm{o}}\,1$

Élection à la présidence et à la vice-présidence

Président de l'Assemblée nationale: M. Jacques Chagnon

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier Index (une session Assemblée et commissions)	100,00 \$ 30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles 1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85 Québec (Québec) $G1A\ 1A3$

Téléphone: 418 643-2754 Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante: www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0823-0102

Commission permanente de la culture et de l'éducation

Le mercredi 7 novembre 2012 — Vol. 43 N° 1

Table des matières

Élection de la présidente, Mme Lorraine Richard	1
Élection de la vice-présidente, Mme Dominique Vien	2

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée Mme Lorraine Richard, présidente de la commission

M. Pierre Reid M. Sylvain Roy M. Marc Tanguay Mme Dominique Vien

Le mercredi 7 novembre 2012 — Vol. 43 Nº 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Onze heures cinquante-deux minutes)

Le Président (M. Chagnon): Alors, ayant considéré le quorum, je déclare la séance de la Commission de la culture et de l'éducation ouverte.

Le mandat de la commission est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection de la présidence et de la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a décidé, le 6 novembre 2012, que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection de la présidente, Mme Lorraine Richard

Alors, je suis donc prêt à recevoir les propositions pour le poste de président. M. le député de Sherbrooke... je m'excuse, d'Orford.

M. Reid: M. le Président, étant donné... Pardon?

Des voix: ...

Le Président (M. Chagnon): Vous retirez votre...

M. Reid: Je pensais qu'on était rendus à la dernière.

Le Président (M. Chagnon): Ah bon! Je vais vite, mais pas si vite que ça, là, quand même. Alors, si M. le député d'Orford n'a plus de commentaires à faire, je vais reconnaître le député de Bonaventure.

Une voix: Il n'est pas membre de la commission.

Le Président (M. Chagnon): Il n'est pas membre de la commission. M. le député de Bonaventure, nous vous écoutons.

M. Roy: Merci. Conformément à notre règlement, je propose que la députée de Duplessis soit élue présidente de la Commission de la culture et de l'éducation pour la durée de son mandat.

Le Président (M. Chagnon): Je vous remercie, M. le député de Bonaventure. Est-ce que Mme la députée de Duplessis accepte cette mise en nomination?

Mme Richard (Duplessis): Avec plaisir.

Le Président (M. Chagnon): Avec plaisir. Est-ce que quelqu'un propose la clôture des mises en nomination? Alors, est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est aussi adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Est-ce que, de la part des membres du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est aussi adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Bien, je vous félicite, Mme la députée de Duplessis. Venez prendre ma place et vous trouver un vice-président ou une vice-présidente.

Élection de la vice-présidente, Mme Dominique Vien

La Présidente (Mme Richard, Duplessis): Chers collègues, bonjour. Merci de la confiance que vous me témoignez. Et je suis prête maintenant à recevoir les candidatures pour la vice-présidence de la commission.

M. Tanguay: Oui, Mme la Présidente. Mon nom est Marc Tanguay, député de LaFontaine. Alors, félicitations pour votre nomination. Mme la Présidente, je propose que la députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien, soit élue vice-présidente de la Commission de la culture et de l'éducation.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis): Merci, M. le député de LaFontaine. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis): Est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis): Adopté. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis): Merci. Je déclare donc élue la députée de Bellechasse à titre de vice-présidente de la Commission de la culture et de l'éducation.

Mme Vien: Merci.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis): Je vous félicite, Mme la députée de Bellechasse.

Je procède maintenant à l'ajournement. Je vais lever la séance et ajourner les travaux de la commission. Je lève la séance, et la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die. Merci à tous.

(Fin de la séance à 11 h 56)